

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 12 (C) de l'ordre du jour

CX/FL 10/38/19

F

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES**

Trente-huitième session

Québec (canada), 3 – 7 mai 2010

PROPOSITION DE NOUVEAU TRAVAIL

COMMENTAIRES DE :

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPEMENT DES GOMMES NATURELLES

PROPOSITION DE NOUVEAU TRAVAIL**ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPEMENT DES GOMMES NATURELLES (AIDGUM) :**

Le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL), en réponse aux attentes des consommateurs, a élaboré la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires et un grand éventail de directives portant sur l'étiquetage des aliments biologiques, sur l'étiquetage nutritionnel et sur les allégations sur les étiquettes.

Beaucoup d'aliments et d'ingrédients et d'additifs alimentaires sont produits ou transformés à l'aide de traitements chimiques. Ces traitements modifient la matière première de son état naturel à un état modifié chimiquement. Les directives Codex sur l'étiquetage devraient indiquer que les aliments et les ingrédients et additifs alimentaires qui ne subissent aucun traitement chimique peuvent porter la mention « naturels » sur leur étiquette. Cette mention pourrait figurer sur l'étiquette comme une mention valide ou dans la déclaration des ingrédients.

Étant donné que les consommateurs veulent un étiquetage plus informatif, AIDGUM propose que le travail du CCFL sur l'Avant-projet de révision des directives sur l'étiquetage nutritionnel doive englober l'utilisation de la mention « naturels » pour les aliments et les ingrédients et les additifs alimentaires qui ne subissent pas de traitement chimique.